

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 22 MARS 2018

PRESENTS : MM. S. DELAUTRETTE, V.DEBLOOS, F.LAVIGNE, F.BELAIR, L.GAYOT, P.DEXET, A.BOUHAREYSSAS, B.DOIZON, L.HUMBERT, F.MEYNARD, JC.PEYRILLE, G.JOUHANNY, J.LUBRANO, R.MALLEFONT.

ABSENTS: Mme M.ACHARD (excusée).

PRESENTE: Mme I.ALLONCLE (Trésorière de CHALUS)

Secrétaire de séance : A. BOUHAREYSSAS

La présentation des éléments constitutifs des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs est faite par Mme Marie France CARDINAL, Secrétaire de Mairie et commentée par Mr le Maire et Mme ALLONCLE, Trésorière de la Commune.

1/APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017:

• **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ASSAINISSEMENT :**

◦ **SECTION D'EXPLOITATION:**

- Recettes N = 41 731,64 €
- Dépenses N= 34 936,33 €
- Résultat de l'exercice = 6 795,31 €

Les recettes sont constituées à 84% par la redevance assainissement, la subvention eau pluviale et des participations pour les raccordements au réseau.

Les dépenses principales concernent :

L'amortissement des emprunts contractés pour financer les travaux sur les réseaux et la station d'épuration (55%)

Les charges : à caractère général (20%), financières (14%), de personnel (6%), de gestion courante (5%).

Le résultat excédentaire de 6 795,31 € pour 2017 sera reversé en 2018 dans la section exploitation.

La mise en fonctionnement de la nouvelle station d'épuration n'a pas eu d'impact à ce jour sur les dépenses d'exploitation, mais on peut constater des effets positifs à travers :

La possibilité d'effectuer plus de raccordements au réseau.

Une plus grande simplicité d'exploitation.

Un impact environnemental nettement amélioré.

◦ **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

- Report déficitaire N-1 = - 86 752,05 €
- Recettes N = 341 758,03 € Reste A Réaliser = 245 188,00 €
- Dépenses N = 251 298,10 € Reste A Réaliser = 248 976,00 €
- Résultat de l'exercice N = 90 459,93 €
- Résultat cumulé de la section = 3 707,88 €

Les recettes sont constituées principalement des subventions de l'Agence Bretagne Loire et du Département (31%), d'emprunts (50%). Le complément est assuré par des réserves et virement de la section de fonctionnement (19%).

Les dépenses principales concernent :

La fin des travaux de la nouvelle station d'épuration. (91%)

Le remboursement de la dette liée aux emprunts (6%) : 5 emprunts sont en cours, avec une prochaine échéance d'emprunt en 2020.

Compte tenu du résultat excédentaire de l'exercice et des restes à réaliser recettes/dépenses, il n'y a pas besoin de financement complémentaire pour équilibrer cette section d'investissement.

- **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE :**

- **SECTION D'EXPLOITATION:**

- Report excédentaire N-1 = 60 089,96 €
- Recettes N = 866 294,15 €
- Dépenses N = 713 096,55 €
- Résultat de l'exercice N = 153 197,60 €
- Intégration Résultats CCAS = 2 675,93 €
- Résultat cumulé de la section = 215 963,49 €

Les recettes sont constituées principalement par :

Les impôts et taxes représentant 64% des recettes, dont les taxes foncières et habitation, les allocations de compensation de la taxe professionnelle, les droits de mutation.

Les produits de gestion courante (22%), revenus issus de la location des immeubles/gîtes. Les autres recettes : les participations pour services rendus (cantine, garderie, transport, piscine, concession cimetière, remboursement frais de personnel détaché).

En 2017, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) allouée par l'Etat ne représente plus que 1358 € (et 0 prévu en 2018 !). Dans les années précédentes cette dotation représentait une part importante des recettes communales (pour mémoire la DGF en 2010 s'élevait à 50 532 €).

Par ailleurs, la suppression progressive de la Taxe d'habitation (et définitive en 2020), interroge sur la pérennité de cette recette au-delà de 2020 ; une compensation attribuée par l'Etat jusqu'à cette échéance semble acquise, sur la base de ce qui a été perçu en 2017.

Rappel, la Taxe d'habitation est un des leviers de la Commune lui permettant de préserver une certaine autonomie sur ces recettes.

Les principales dépenses concernent :

Les charges de personnel (50%)

Les charges à caractère général (38%): contrats, frais d'entretien des locaux/bâtiments, achats de petits matériels et fournitures...

Les charges de gestion courante (10%): indemnités des élus, cotisation service incendie, organismes de regroupement, participations obligatoires, CCAS, subventions associations...

Suite à la suppression du CCAS en 2017, ses résultats financiers au 31/12/2017 ont été intégrés dans les résultats du Budget Commune.

Le résultat excédentaire cumulé de 215 963,49 € pour 2017 est reversé dans le Budget Commune dans la section investissement 2018.

- **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

- Report excédentaire N-1 = 46 094,44 €
- Recettes N = 620 321,07 € Reste A Réaliser = 260 837 €
- Dépenses N = 784 472,03 € Reste A Réaliser = 542 865 €
- Résultat de l'exercice N = -164 150,96 €
- Résultat cumulé de la section = -118 056,52 €

Les recettes sont constituées principalement par :

De l'Emprunt, dotations/Fonds divers /réserves, FCTVA représentant 48% des recettes.

Des subventions d'investissement allouées par l'Etat, la Région, le Département et l'Europe représentant 49% des recettes.

Par ailleurs, l'emprunt de 280 000 € prévu en 2017 pour le financement des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes n'a pas été réalisé, il sera réexaminé en 2018 dans une moindre proportion.

Les principales dépenses concernent :

- La réalisation de la liaison piétonne (40%)
- La sécurisation des entrées du Bourg (26%)
- La réhabilitation de la salle des fêtes (9%)
- Le GRVC 2017 (5%)
- Le remboursement du capital de l'emprunt (8%)

Le résultat déficitaire cumulé de -118 056,52 € pour 2017 est reporté dans le Budget Commune section investissement 2018.

Le doyen d'âge du Conseil Municipal, Jean Claude Peyrille fait procéder au vote d'approbation des Comptes Administratifs 2017:

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2/APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017:

Mme ALLONCLE, trésorière de CHALUS, certifie la concordance des Comptes Administratifs avec les Comptes de Gestion, pour les Budgets Assainissement et Commune de 2017.

Elle alerte sur la suppression de recettes (DGF) et les incertitudes (Taxe Habitation) pour les années à venir, impliquant nécessairement une perte de marges de manœuvre.

Elle souligne la bonne santé financière de la Commune, la capacité de désendettement en 2017 étant de 2,5 années, le seuil critique se situant entre 10 et 12 ans, et la moyenne des collectivités, de 5 à 7 ans.

Le Maire, Stéphane Delautrette fait procéder au vote d'approbation des Comptes de Gestion 2017:

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3/VOTE DU TAUX D'IMPOSITION 2018 :

Le taux d'imposition pour la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les propriétés bâties est proposé au vote revalorisé de 2% pour 2018.

Il n'est pas demandé de revalorisation du taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

Evolution du taux d'imposition de la Taxe d'Habitation :

2017:10,63% ---> 2018: 10,84%. Ce taux reste dans la fourchette basse des taux pratiqués dans les communes avoisinantes.

Evolution du taux d'imposition de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties :

2017:14,58% ---> 2018: 14,87%. Ce taux reste également dans la fourchette basse des taux pratiqués dans les communes avoisinantes.

Le Maire, Stéphane Delautrette fait procéder au vote sur l'évolution du Taux d'imposition 2018 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4/VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018:

- **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Le Budget est arrêté à la somme de 498 722 €.

Il s'équilibre en Recettes et Dépenses en :

- **SECTION D'EXPLOITATION:** pour 48 919 €
- **SECTION D'INVESTISSEMENT:** pour 449 803 €

Ce Budget permet de poursuivre les travaux d'assainissement, notamment sur les réseaux, et de financer les charges nécessaires au bon fonctionnement du service Assainissement

- **BUDGET COMMUNE :**

Le Budget est arrêté à la somme de 1 868 119 €.

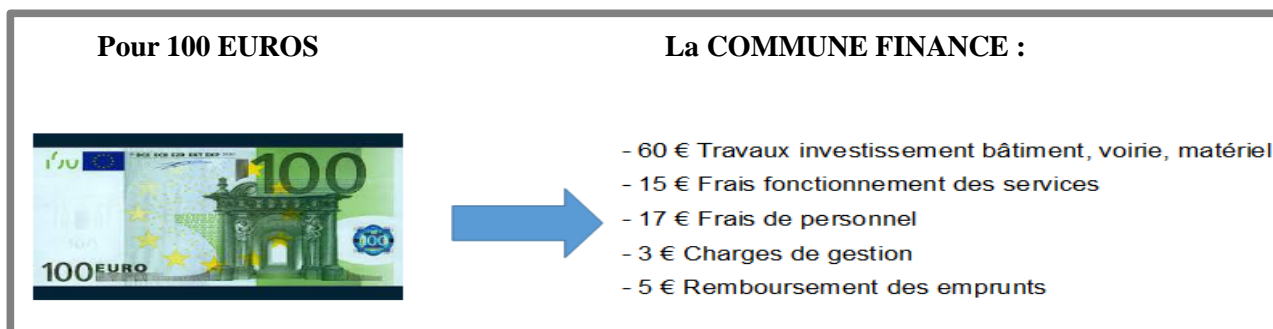
Il s'équilibre en Recettes et Dépenses en:

- **SECTION D'EXPLOITATION:** pour 818 267 €

- **SECTION D'INVESTISSEMENT:** pour 1049 852 €

Ce Budget permet de poursuivre et de financer les travaux lancés en 2017, d'engager la suite des programmes, notamment la 2ème tranche de sécurisation des entrées du Bourg (routes de Châlus et de Flavignac), et de financer les charges nécessaires au bon fonctionnement des services de la Commune.

**Le Maire, Stéphane Delautrette fait procéder au vote d'approbation des Budgets Primitifs 2018 :
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.**



Le Maire, le Conseil Municipal remercient Mme Marie France CARDINAL pour la qualité de préparation et d'analyse des éléments budgétaires, et pour la clarté de sa présentation.

5/TARIFS CANTINE / GARDERIE:

- **CANTINE :** Le prix du repas est proposé à 2,55 € pour les enfants, et 5,89 € pour les adultes soit une revalorisation de 2% en 2018 (avec application en 09/2018).
A noter:
Le tarif du repas appliqué aux enfants ne représente que 50% du prix réel du repas
Un bon retour concernant la qualité des repas, se traduisant par moins de déchets.
- **GARDERIE :** le prix de la garderie reste inchangé pour 2018, soit 2,15 € par garderie pour le 1er enfant, et 1,5 € pour le 2ème enfant.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs cantine/ garderie pour 2018.

6/EMPLOI OCCASIONNEL ACCUEIL CLASSE DECOUVERTE :

Afin de compléter l'équipe en place (restauration + ménage) à hauteur de 9 H en mars, 14 H en avril et 19 H en mai. Deux accueils supplémentaires en juin pourraient se rajouter à ces besoins. Une solution par recrutement externe est sollicitée.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité

7/DEMANDES DIVERSES:

- De mise en place d'une convention de suivi et d'entretien des ouvrages de traitement des eaux usées :(station du bourg, 2 postes de relevage, station Le Breuil) pour un forfait annuel de 3390 € HT
- De mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage GRVC 2018 (ATEC) pour un montant de 1008 € TTC
- D'autorisation pour encaisser la Redevance GRDF de 694 €
- D'autorisation de demander des subventions pour les dossiers de réfection des toitures de la cantine, du bâtiment d'accueil aux gîtes, de la mairie, pour une rénovation d'éclairage, pour l'installation d'un coffret électrique aux gîtes et pour l'éclairage du parking de la salle des fêtes .
- De transformation du bail précaire en bail commercial pour l'immeuble loué à l'infirmière selon les mêmes conditions soit 250 € de loyer et 100 € de charges par mois.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les demandes exprimées ci-dessus.